

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 12 septembre 2024
A 20h00 A MONTCHERAND**

- Présidence :** M. Arnold Poot
- Scrutateurs :** Mmes Schirley Germond, Rachel Goy
- Secrétaire :** Mme Sybille Roch
- Membres excusés :** Mme et M. Astrid Goël, Jean-Marc Bezençon
- Membres absents :** Mme et M. Carinne Ruprecht et Fabrice Rouiller
- Comité direction :** Tous présents sauf M. François Vallotton, excusé

A 19h30, **Monsieur Arnold Poot**, président donne la parole à Monsieur Alain Mabile, maître de science à l'ESOE. Monsieur Mabile présente l'équipe des sept élèves de robotique de l'ESOE de Montchoisi qui ont participé à la finale mondiale de robotique à Houston en avril 2024. Les élèves exposent et commentent un power point retraçant toutes les étapes de leur travail qui les ont menées à la finale mondiale à Houston.

A 20h05, **le président** ouvre la séance

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 25 conseiller.ère.s sur 27 ; 10 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18.04.2024

Le procès-verbal de la séance du 18.04.2024 est adopté à une évidente majorité moins une abstention tel que rédigé.

Le président remercie Madame Ilhem Grivat, vice-présidente, pour la tenue de la séance du 18.04.2024.

Courier

Néant.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté, soit :

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
2. Préavis no 14/24 « Budget de fonctionnement pour l'année 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
3. Communications du bureau du Conseil Intercommunal
4. Communications du Comité de Direction
5. Questions et propositions individuelles.

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

Le président procède à l'assermentation de Monsieur Alexis Vautier d'Amex-sur- Orbe devant l'assemblée debout conformément à l'article 8 du Conseil intercommunal.

Avec cette nouvelle assermentation le nombre de conseiller.ère.s passe à 26.

2. Préavis no 14/24 « Budget de fonctionnement pour l'année 2025 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Monsieur Boris Quinodoz, président de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président informe qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le rapport. Il passera ensuite au vote.

La discussion est ouverte.

Chapitre 500 – Autorités : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 - Administration : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 – Transports :

Madame Sybille Roch demande si dans le budget 2025 il a été tenu compte de la suppression des transports des élèves du secondaire entre Montchoisi et la salle omnisport.

Madame Anne Baumann explique que la commission des transports, après renseignements pris auprès de Microgis a décidé d'inscrire au budget 2025 le même montant qu'en 2024.

L'impact de la suppression de ces transports ne peut, à ce jour, pas être calculé car l'appel d'offre pour un nouveau transporteur n'a pas encore été finalisé.

Madame Jenny Lenoir se réjouit de constater que les élèves du secondaire se déplaceront dorénavant à pied entre Montchoisi et la salle omnisport.

Elle constate, et insiste sur le fait, qu'elle ne s'interroge plus comme dans ses précédentes interventions, que les coûts de la hotline ne cessent d'augmenter ; ces derniers ont passé de CHF 12'000.- à CHF 15'000.- pour atteindre les CHF 18'000.-. Elle estime que ce n'est pas à l'ASIOR de les assumer. Les frais des appels de parents à la hotline concernant des problématiques liées aux transports (ex. bus en retard ou carrément absents) sont de la responsabilité du transporteur et ne devraient en aucun cas être assumés par l'ASIOR. Mme Lenoir demande expressément que lors des négociations avec le nouveau transporteur, ce point soit éclairci.

Monsieur Olivier Petermann informe que les coûts de la hotline ont également été mis en évidence par la COGEST. Microgis a été contacté par le CODIR et doit fournir un rapport détaillant précisément l'origine des montants figurant dans cette hotline. Ce point sera traité lors des discussions du contrat avec le nouveau transporteur. Messieurs Petermann précise que les contrats des marchés publics sont extrêmement complexes mais assure qu'il sera tenu compte de la demande de Madame Lenoir.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 503 – Prestations parascolaires :

Madame Ilhem Grivat pose deux questions :

- Concernant le compte 503.3011 « Personnel Administratif » ; un montant de CHF 30'000.- est inscrit au budget. Est-ce que l'analyse prévue des frais et tâches des secrétaires a été établie ?

- Concernant la convention entre l'ASIOR et le Canton ; est-ce que cette dernière a été signée ?

Madame Anne Baumann répond que la convention Canton–communes a été signée l'année passée au mois d'août. L'ancienne convention Canton-communes permettait à l'ASIOR de rémunérer les prestations de travail directement au Canton et incluait la prise en charge des appels des parents sur l'ensemble des horaires scolaires. Avec la nouvelle convention Canton-communes, les prestations de travail sont estimées à un équivalent d'un contrat à 30% ce qui ne permet plus de couvrir l'ensemble des horaires scolaires pour répondre aux appels des parents. Le CODIR n'a pas encore trouvé de solution à ce problème mais il y travaille.

Madame Baumann informe que l'analyse des coûts des secrétaires du primaire et du secondaire est en cours.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 510 – Groupement primaire : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 – Groupement secondaire : la parole n'est pas demandée.

Le président ouvre la discussion générale sur le rapport.

Monsieur Olivier Petermann, pour faire suite à la motion Cora Pasteur, indique que le CODIR est en réflexion sur les suites à donner à l'intégration d'un.e administrateur.trice au sein de l'ASIOR. En effet la nouvelle péréquation intercommunale pour l'année 2025 remet en jeu les dépenses thématiques des communes. Une séance d'informations entre le directeur de l'UCV et une délégation des municipalités de l'ASIOR est programmée. A cette occasion toutes les

formes juridiques de collaboration entre les communes seront exposées. Ces informations permettront de mener des discussions plus éclairées quant aux réflexions et décisions qui seront prises au sein de l'association. De plus, une nouvelle loi sur les communes devrait prochainement être rendue publique. Elle pourrait également avoir un impact sur les travaux de réflexions et de décisions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 14/24 budget de fonctionnement pour l'année 2025 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2025 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à CHF 5'886'583.33

Accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Aucune communication.

4. Communications du Comité de direction

Monsieur Olivier Petermann remercie l'assemblée pour la confiance accordée concernant le budget.

Il informe que la construction du nouveau collège Pique-Raisinets est presque terminée ; il ne reste plus que les retouches. Après d'âpres négociations avec la DGMR, cette dernière a accepté de dévier les lignes Orbe-Baulmes et Orbe-Vallorbe. Toutes les deux auront un arrêt prévu devant le collège à partir du 15 décembre 2024. Les travaux d'aménagement pour l'arrêt de bus commenceront le 23 septembre 2024 et devraient se terminer pour la rentrée scolaire d'automne.

Monsieur Petermann nous présente la nouvelle boursière Madame Line Cottens. Elle a pris ses fonctions à 60% le 1er juillet 2024. Dès la semaine prochaine, elle s'attèlera à la mise en place de MCH2.

Monsieur Petermann invite l'assemblée à l'apéro qui se donnera dans le nouveau collège Pique-Raisinets.

Madame Anne Baumann annonce les dates des deux prochaines séances de l'ASIOR, soit :

Jeudi 10 avril 2025 à 20h00 à Montcherand

Jeudi 18 septembre 2025 à 20h00 à Montcherand

Les dates avec la COGEST sont déjà fixées.

Monsieur Olivier Petermann rappelle la date de l'inauguration du nouveau collège soit, le samedi 21 septembre 2024.

5. Questions et propositions individuelles

Madame Shirley Germond s'interroge sur la prise en charge des surcoûts de l'UAPE de Montcherand ; elle demande si ces frais seront mutualisés dans les comptes de l'ASIOR ou s'ils seront à la charge des communes.

Madame Anne Baumann annonce que les dix communes ont signé une convention de mutualisation de l'ensemble des UAPE de la zone ASIOR. Un montant socle de CHF 20.- par habitant a été défini et le reste est facturé à la consommation.

Le total des déficits des UAPE moins le total du montant socle équivaut au montant du prix de l'heure, quelle que soit l'UAPE. Le coût par enfant est identique quel que soit le lieu de fréquentation de l'UAPE même si ces dernières ont des coûts de fonctionnement différents. Les communes ont reçu une estimation de ces coûts en fonction des consommations des élèves des différents villages.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet www.asior.ch